



Oradour, 10 juin 1944 : un massacre nazi en France occupée

par Jean-Jacques Fouché

Avril 2008

[URL stable \(en Anglais\) : http://www.massviolence.org/Article?id_article=53](http://www.massviolence.org/Article?id_article=53)

[Version PDF \(en Français\) : http://www.massviolence.org/PdfVersion?id_article=53&lang=fr](http://www.massviolence.org/PdfVersion?id_article=53&lang=fr)

Oradour-sur-Glane est le nom d'une commune du Limousin (15 kilomètres à l'ouest de Limoges, Haute-Vienne) où une unité de Waffen SS massacra en un après-midi 642 personnes, en majorité des femmes et des enfants.

Les caractéristiques de ce drame font d'un "Oradour" un massacre arbitraire de population civile par une unité militaire régulière contrôlée par une autorité légale ou par une formation paramilitaire agissant sur un territoire en excluant le contrôle des autorités.

A. Contexte

Le 6 juin 1944, la Deuxième Guerre mondiale entre dans sa phase finale en France. Les forces allemandes de l'Ouest, concentrées sur les côtes de la Mer du Nord, de la Manche, de l'Atlantique et de la Méditerranée laissent pratiquement libre une grande partie du territoire français. C'est le cas du Massif Central et de sa bordure ouest, le Limousin.

Seules les villes principales sont occupées en permanence. Des troupes spécialisées procèdent à des ratissages, investissant bourgs et campagnes. Elles y instaurent la terreur par la violence. Arrestations, déportations, exécutions sommaires, incendies alternent avec des périodes de calme. Deux divisions blindées, rapatriées en mauvais état du front de l'Est, stationnent dans la région (départements de la Dordogne et du Lot et Garonne) où elles sont en cours de reconstitution avec des matériels et du personnel nouveaux. Les états-majors locaux les utilisent pour des opérations contre les maquis. En plaçant les très jeunes recrues en "situation de combat", ces opérations contribuent à leur instruction militaire.

La population attend sa délivrance des Alliés. Lassée matériellement et moralement par des années d'occupation, de privations, l'absence des prisonniers de guerre et des requis du travail obligatoire en Allemagne ou pour la construction du "Mur de l'Atlantique", elle craint la répression consécutive à des activités du "maquis".

L'annonce du débarquement en Normandie provoque un accroissement des interventions de résistants : sabotages des moyens de communication (voies ferrées, routes, lignes du téléphone) et la libération de villes (en particulier : Guéret, préfecture de la Creuse et Tulle, préfecture de la Corrèze). Des renforts allemands mettent rapidement fin à ces libérations anticipées qui sont suivies, comme à Tulle, d'une violente répression destinée à terroriser durablement la population.

La commune d'Oradour-sur-Glane comptait 1 574 habitants au recensement de 1937 et 1 640 détenteurs de cartes d'alimentation au premier semestre de 1944. Ils se répartissaient majoritairement dans une vingtaine de hameaux agricoles ; environ 300 habitaient le bourg où se regroupaient les artisans et les commerçants, les écoles, la mairie et l'église, la halle du marché et le champ de foire, la gare du chemin de fer, la poste...

À partir de 1939, comme les villages voisins, Oradour-sur-Glane accueille des réfugiés : d'abord des Espagnols républicains chassés par les forces franquistes, puis des Alsaciens évacués des zones de combat, ensuite des expulsés de Moselle, un des trois départements annexés par les nazis en 1940, enfin des Juifs français et étrangers fuyant les persécutions raciales.

L'administration du gouvernement de Vichy remplace, en avril 1941, la municipalité élue, dirigée par un maire socialiste depuis 1919, par une "Délégation spéciale" présidée par un notable médecin, lui-même ancien maire et ancien combattant de la Première Guerre. Au même moment, elle installe sur le territoire de la commune un Groupement de travailleurs étrangers (le 642^e GTE), formation destinée à intégrer des étrangers dans la production en les contrôlant. La cellule du parti communiste, dissous en 1939, localement sans activité n'en est pas moins surveillée par police et gendarmerie comme le sont les réfugiés étrangers. La

rafle d'août 1942 provoque l'arrestation de Juifs "incorporés" dans le GTE et leur transfert au camp de Nexon (Haute-Vienne, à quinze kilomètres au sud-est d'Oradour-sur-Glane). Envoyés à Drancy, ils sont immédiatement déportés à Auschwitz et gazés début septembre.

Plusieurs maquis se sont installés, à partir de l'automne 1943, dans des forêts à plus ou moins de distance de la commune. Mais "à Oradour, il n'y avait pas de maquis et parfois on s'en vantait" déclara un témoin dont la famille avait disparu.

Oradour-sur-Glane était un village ordinaire au temps de l'occupation allemande en France, un "coin tranquille", un refuge offrant la possibilité de trouver la nourriture, y compris au marché noir, qui manquait aux citoyens. Une part importante de la population croyait, ou s'efforçait de croire, vivre en dehors de la guerre; elle s'accommodait en maugréant d'une situation qu'elle espérait provisoire.

B. Responsables et exécutants

Présentée comme une unité d'élite, la division blindée de Waffen SS "Das Reich" correspond aux critères nazis des "soldats politiques", ceux d'une élite auto proclamée. (Wegner, 1987).

Formée en 1939 avec des unités SS armées ayant participé aux annexions de l'Autriche et du territoire des Sudètes, la *SS Division Verfügungstruppe* (S.S. VT) changea plusieurs fois d'appellation pour devenir (février 1944) la 2^e Division blindée de Waffen SS *Das Reich*. Plusieurs fois reconstituée, elle sera active jusqu'au 8 mai 1945.

Son utilisation commence avec l'agression contre la Pologne en septembre 1939. Les troupes nazies y commettent des exactions, dont des massacres de populations juives.

La division participe à la campagne contre la Belgique et la France en mai 1940. Dans le Pas-de-Calais des massacres accompagnent l'action militaire : 92 victimes les 21 et 22 mai à Aubigny, 45 le 22 mai à Berles-Monchel, une centaine de prisonniers britanniques fusillés le 27 mai. En juin la division SS arrive à la frontière espagnole. Elle est envoyée en avril 1941 dans la région du Banat en Yougoslavie. La troupe pénètre dans Belgrade en passant par sa banlieue, Pancevo, où sont commises pendaisons et fusillades collectives.

La division participe à l'attaque contre l'Union soviétique en juin 1941. Elle ira jusqu'aux avant-postes de la banlieue de Moscou en décembre 1941. Mais à partir de février 1942, elle se trouve en position de défense et de contre-offensive. Décimée, elle est retirée du front en mars et transférée en France pour être "reconstruite". La formation militaire des soldats s'effectue dans le combat et par la violence. La *brutalisation* de la troupe nazie et notamment de son comportement vis-à-vis des populations civiles caractérise la "culture de guerre" de cette période. Des ordres de la hiérarchie militaire organisent une violence collective dirigée contre communistes et juifs invariablement stigmatisés en "Judéo-bolchevicks" (Bartov, 1985).

Le retour sur le front de l'Est s'effectue dans la région de Kharkov au début de 1943. L'offensive de printemps des armées nazies s'enlise dans la boue. La ville de Kharkov libérée par les forces soviétiques est reprise par les troupes nazies qui massacrent la population avec des pendaisons massives dans les rues aux balcons des immeubles. Le 22 août 1943 les armées soviétiques reprennent définitivement Kharkov.

Commence alors, pour les Waffen SS de la *Das Reich* une retraite de plusieurs mois, jusqu'au regroupement de ses "restes" au mois d'avril 1944 en France. La division est alors commandée par le général SS Lammerding. Membre du parti nazi avant la prise du pouvoir, c'est un "spécialiste" de la lutte contre les partisans. Il a été en poste dans les "Territoires de l'Est" durant l'année 1943. À la fin de la guerre, il sera le chef d'état-major de l'armée de réserve commandée par Himmler.

Stationnée en France dans la région de Montauban (nord-ouest de Toulouse) en mai 1944, la division est en cours de reformation. Lui manquent encore les deux tiers de ses officiers et la moitié de ses sous-officiers ;

elle reçoit un fort contingent de très jeunes recrues, notamment des Français d'Alsace (annexée en juillet 1940). En dépit du Droit international, bafoué systématiquement par le régime nazi, ces Français, recrutés sous la contrainte et donc victime d'un crime de guerre, sont des "incorporés de force". Ils se nommeront eux-mêmes ultérieurement "malgré nous".

L'instruction des soldats SS se fait par un "dressage" et des opérations de ratissage en situation de combat. Plusieurs villages de Haute-Garonne, du Lot et du Lot-et-Garonne voient arriver la troupe SS. Elle cherche des "bandits"(communistes, gaullistes, Juifs), fusille, pend, incendie, pille, arrête et déporte.

Le 5 juin, Lammerding propose à sa hiérarchie, qui l'accepte, un plan de répression des "bandes".Ce document reprend les ordres de mai et juin 1941 du Commandement en chef de la *Wehrmacht* (OKW) pour le front de l'Est. Des directives rappelées en février 1944 par le Commandement en chef ouest : les membres de la résistance française, considérés comme des francs-tireurs, devaient être exécutés immédiatement et aucune sanction ne serait appliquée contre la troupe en cas de débordements.

Le 8 juin, la *Das Reich* est envoyée "dans la région de Tulle et Limoges" pour secourir des garnisons allemandes assiégées et combattre "les bandes". Faute d'un nombre suffisant de véhicules, seulement moins de la moitié de la troupe prend la route. Des accrochages avec des résistants et des barrages sont autant d'occasions de violences, la division SS laisse une traînée sanglante sur son passage. Le bataillon d'éclaireurs arrive à Tulle le soir même. Le lendemain, il exécute par pendaison 99 otages ; plusieurs centaines d'hommes sont emmenés à Limoges et cent cinquante d'entre eux sont déportés et cent un meurent en déportation.

Le 9 juin à l'aube, le régiment d'infanterie blindée *Der Führer* arrive à Limoges, Saint-Junien (Haute-Vienne) et Guéret. Le 9 en soirée à Limoges, des miliciens réunis par leur chef sont informés d'une "grosse opération prévue le lendemain par les S.S."et ils accompagneront les *Waffen SS* jusqu'à leur départ pour le front de Normandie. Un Ordre du jour de Lammerding justifie la nécessité d'une "action brutale" pour s'opposer à l'installation d'un "gouvernement communiste" dans la région.

Le samedi 10, après le déjeuner au cantonnement de Saint-Junien, une unité, extraite du bataillon I *Der Führer*, est mise en route. Elle se compose de la 3^e compagnie, commandée par le capitaine Otto Kahn, et d'une fraction de son état-major avec son commandant Adolf Diekmann. Une vingtaine de Français Alsaciens sont présents dans cette compagnie qui compte aussi des Russes, des Polonais, des Croates amalgamés avec de jeunes recrues allemandes et des vétérans du front de l'Est.

Le déroulement de l'opération permet de constater des phases précises et ordonnées : une troupe arrive par surprise dans un village qu'elle encercle, elle rassemble la population, réclame des otages ; des lieux d'exécution repérés, elle provoque la séparation des hommes d'une part, des femmes et des enfants d'une autre ; leurs exécutions sont échelonnées; suivent le pillage, l'incendie et des ripailles au milieu des flammes et pour finir une escouade élimine des cadavres afin d'empêcher leur identification, ce qui a inévitablement comme conséquence ultérieure de prolonger le deuil des survivants. Des violences sexuelles, les plus difficiles à verbaliser pour les témoins, apparaissent dans plusieurs récits recueillis par les enquêteurs.

Ces phases sont repérables dans les récits des massacres (Sofsky, 1996). Dans le cas d'Oradour, elles indiquent les modalités d'une autorisation de l'usage de la violence et de ses formes d'apprentissage. L'instruction de la troupe comportait un pacte de sang et un baptême du feu des recrues incorporées en mars 1944. De très jeunes soldats, moins de 18 ans pour certains, ont participé au crime. Ils sont compromis dans la transgression du meurtre de femmes et d'enfants. Ils ont dit au tribunal avoir obéi sous la menace. Les "malgré nous" se souviendront des menaces proférées à leur égard par les officiers plus que des "clameurs" des femmes et des enfants. Un des buts de l'opération n'était-il pas de les compromettre pour les rendre obéissants?

Des phases ritualisées, les circonstances, la composition du groupe des victimes, la spécificité des criminels contribuent à désigner un modèle utilisable pour analyser et décrire des événements similaires.

C. Les victimes

“Ils sont arrivés à 2 heures”. La surprise est complète. Les témoins voient des camions chargés de soldats braquant leurs armes sur les habitations. Le bourg de la commune est encerclé. Seules quelques personnes se cachent ou tentent de fuir. Un petit nombre réussit ainsi à quitter le village ou à s’y dissimuler. Confiante, persuadée d’être en règle et de n’avoir commis aucune faute envers les “Allemands”, la majorité de la population n’est pas en mesure d’imaginer un danger. Elle ne comprend pas “pourquoi ?”, pour quelle raison une telle troupe fait-elle irruption “chez eux” ?

Le rassemblement doit être “sans exception” : les soldats ont reçu l’ordre de tirer sur les récalcitrants et les fuyards, les malades et les invalides. Ils cassent portes et fenêtres pour fouiller les maisons. Depuis la périphérie, où est posté un cordon de sentinelles, ils poussent les habitants vers le centre du village, sur un champ de foire dont toutes les issues sont gardées par des mitrailleuses.

Devant la foule, des officiers SS alternent menaces et instants de répit, demandent au maire de désigner des otages puis s’il y a des caches d’armes. Ils cherchent à obtenir sinon la participation au moins l’inertie de la population. Ils comptent les femmes et les enfants de moins de quatorze ans et les envoient dans l’église. Les hommes, également comptés, sont répartis dans des granges, des garages, un chai, des lieux clos avec une seule ouverture sur la rue. Devant celles-ci, ils placent des mitrailleuses (des *MG 42* tirant plus de 700 coups par minute) pointées sur les hommes, et un rang de soldats armés de fusils. Tout le monde attend.

Une détonation donne le signal. Un ordre : “*Feuer!*”. La mitraille part simultanément dans chacun des lieux. La poussière retombée, des SS marchent sur les corps pour achever des blessés. Puis ils apportent des matériaux combustibles sur les cadavres. Les soldats allument le feu. Cinq rescapés ont pu s’extraire de l’amas de corps, blottis jusqu’à la nuit dans des cachettes précaires ils se sauvent du brasier dans la fumée.

Plus de quatre cents femmes et enfants attendent enfermés dans l’église. Deux soldats apportent une caisse au milieu de la foule. Ils allument des “cordons” et sortent. En explosant la caisse dégage une “fumée noire” et libère un gaz asphyxiant (une munition contre les équipages de chars). De l’extérieur des soldats ont dit avoir entendu “des clameurs”. Pénétrant dans l’église, des *Waffen SS* tirent des rafales de mitraillettes et jettent des grenades réunies en paquets. Puis ils apportent des fagots et les enflamment avec des munitions incendiaires.

Une seule femme peut s’échapper par un vitrail ; une autre est tuée avec son bébé en tentant de la suivre. Après avoir placé des explosifs entre la voûte de la nef et le toit du bâtiment, un sous-officier artificier se blesse à la tête en recevant une pierre. Il est évacué vers l’hôpital de Limoges par un sous-officier infirmier qui emmène aussi l’adjoint du commandant “au rapport” à l’état-major du régiment. L’opération est bien suivie par la hiérarchie.

Les *Waffen SS* pillent et incendient le bourg, épargnant une maison pour la nuit.

En soirée, l’arrivée du train départemental provoque la panique des voyageurs habitant la commune. Ils sont menacés avant qu’un officier les chasse. La nuit venue, la troupe rejoint son cantonnement. Elle part en emportant son butin. Elle laisse une garde nocturne. Les hommes festoient une partie de la nuit avec les provisions trouvées sur place, en particulier des réserves de vins et d’alcools dont les bouteilles vides sont retrouvées. Dans les hameaux, des officiers ont réclamé des repas “le plus copieux possible” !

Des *Waffen SS* reviennent les matins du dimanche 11 et du lundi 12. Ils enterrent sommairement des cadavres empêchant ainsi leur identification. Ils emportent animaux de boucherie et volailles. La troupe mange de la viande durant plusieurs jours. Elle se nourrit sur le pays. C’est une pratique habituelle depuis l’invasion de l’URSS.

Le dimanche 11, les habitants des hameaux et les absents du bourg cherchent leurs enfants. Ils doivent éviter la présence menaçante des soldats. Ils découvrent l’étendue du désastre et d’abord les morts : tous les enfants présents dans les écoles, plus de deux cents femmes dont des mères avec leurs bébés... Le bourg est détruit.

Compter les morts sera difficile et long : on identifiera seulement 10% des cadavres. En décembre 1944 les autorités ne pouvaient pas en préciser le nombre exact.

Il faudra plusieurs jugements du tribunal de Rochechouart, en 1945 et 1946, pour établir la liste des 642 victimes.

D. Les témoins

Les victimes

Une femme, Marguerite Rouffanche, unique rescapée de la tuerie dans l'église et cinq hommes, Borie, Broussaudier, Darthout, Hébras et Roby, sortis vivants des fusillades dans les granges, sont des témoins survivants des exécutions. Ils ont raconté le rassemblement, l'attente sur le champ de foire, les exécutions, la mort de leurs proches puis leurs fuites des brasiers.

Une quinzaine de témoins cachés à l'intérieur du bourg ont refusé de se rendre au lieu du rassemblement et ont pu ensuite échapper à la fouille du village et au massacre.

Une dizaine d'habitants, dont un élève de l'école des Mosellans, Roger Godfrain, se sont enfuis à l'arrivée de la troupe.

Une vingtaine de passagers du tramway du soir et un voyageur solitaire, l'ingénieur des Chemins de fer Pallier, arrivés à l'improviste, ont vu le village en flammes. Ils ont craint pour leur vie et des femmes subirent des offres égrillardes de soldats.

Des habitants de la périphérie ont vu les soldats SS encercler le bourg et investir plusieurs de leurs hameaux. Le soir et le lendemain, ils ont cherché leurs enfants et ont découvert les charniers, les cadavres calcinés et démembrés, les tas de cendres humaines et les ruines.

Ces témoins, survivants et rescapés du massacre ont raconté ce qu'ils ont vécu et vu, leurs peurs, leur désespoir et leur colère.

Les autorités, journalistes, photographes...

Plusieurs journalistes ont dit être venus clandestinement dès le dimanche, ou le lundi, alertés par l'incendie, visible la nuit à longue distance, et par la rumeur publique.

Les déplacements étant formellement interdits - le 10 juin, toute la région est déclarée zone de guerre - les premiers secours ne purent intervenir avant plusieurs jours ; deux assistantes sociales arrivèrent sur place le mardi. Des médecins, responsables des services sanitaires, font les premières constatations, à partir du mercredi 14, en même temps que des policiers des Renseignements généraux et de l'Identité judiciaire.

Le même jour, le préfet régional a obtenu l'autorisation des autorités allemandes pour se rendre sur le site accompagné de l'évêque. Ils reviennent le 21 juin et le préfet prononce un "Adieu aux victimes d'Oradour" qui est le premier appel au devoir de mémoire à propos du massacre.

Des secouristes, principalement les hommes des hameaux et des villages voisins, des cantonniers, et des volontaires de la Défense passive dont des séminaristes de Limoges enterrent les corps dans des fosses communes. Ils ont raconté les corps démembrés, l'odeur des charniers, leurs chants de prière, les fleurs lancées sur les fosses...

Un journaliste, un séminariste, des photographes anonymes réalisent les premières images. Il fallait photographier les cadavres pour rendre crédible les récits.

Alors que les moyens officiels d'information sont muets sur l'événement, des tracts et des journaux clandestins - *Cahiers du Témoignage chrétien* et *Les Lettres françaises* - publient en juillet les premiers témoignages des victimes. Avec les photographies, ils servent de bases à plusieurs brochures et livres publiés entre octobre 1944 et juin 1945. Ces publications demandaient, au nom des victimes, que justice leur fût rendue.

Les “acteurs criminels”

L’information judiciaire engagée après la Libération a permis de recueillir non seulement les récits des témoins mais aussi ceux d’acteurs du massacre.

Dans un premier temps, décembre 1944, il s’agit de Français incorporés de force. Déserteurs, ils se disent “évadés” , ou prisonniers, ils ont signé un engagement pour la durée de la guerre dans les forces françaises. Des soldats et sous-officiers, prisonniers de guerre, sont entendus ultérieurement et progressivement inclus dans la procédure judiciaire. Leurs récits complètent et confirment ceux des victimes. (Les dossiers de l’information judiciaire sont conservés au Dépôt central de la justice militaire – ministère de la défense – Le Blanc, Indre).

Les officiers SS responsables du massacre ont disparu, le commandant du bataillon est mort au combat en Normandie. D’autres, revenus en Allemagne, deviennent rapidement inatteignables par la justice française du fait de protections accordées par les autorités d’occupation américaines et britanniques. La guerre froide rendra impossible l’exercice de la justice.

E. Les mémoires

Le massacre fut immédiatement interprété comme la manifestation de “la barbarie allemande” et d’une “violence gratuite” appliquée à une “population innocente” .

Le préfet du régime de Vichy parla, en juin 1944, d’une “population paisible” ce qui signifiait non-engagée et n’apportant pas de soutiens repérés aux maquis.

Il envisagea une procédure de reconstruction “à l’écart du village détruit” , une opération qu’il confia à un architecte des Bâtiments de France - Inspecteur général des Monuments de France (Exemple de continuité administrative, Pierre Paquet sera ensuite désigné, en janvier 1945, maître d’œuvre de l’ensemble des travaux de conservation et de reconstruction). Ultérieurement, une loi de 1946, confirma la priorité donnée par les pouvoirs publics au site comme «symbole de toutes les souffrances subies par les Français, y compris dans les camps (...)».

Les qualifications formulées dès juin 1944 sont amplifiées après la libération de la région : “Oradour” devient “le plus monstrueux des crimes de la guerre” à une période où les massacres de masse de l’Est et le génocide des Juifs d’Europe sont encore mal connus.

Un Comité officiel du souvenir est créé à Limoges en octobre 1944. La nouvelle autorité préfectorale nomme dès le 20 septembre un conservateur des ruines. Puis la conservation des ruines du bourg fait l’objet d’une “Décision” du Gouvernement provisoire de la République le 28 novembre 1944.

Une volonté politique détermine la conservation des ruines “dans l’état où les habitants les avaient découvertes le lendemain du drame”. Mais, depuis cette époque, les interventions indispensables de consolidation, de restauration et de muséographie ne cessent d’en modifier l’aspect. Si les ruines se transforment en permanence sous l’effet de l’érosion, elles conservent cependant un grand pouvoir d’évocation et de suggestion.

Dès 1944 de nombreux “pèlerins de la mémoire” visitent les ruines. Le récit du drame, tel que formulé par les témoins rescapés, renforce cette capacité des ruines à émouvoir des visiteurs dont le nombre ne faiblit pas (environ 300 000 par an).

Les conflits entre les formations politiques qui animent la société française durant trois décennies (1944-1974) structurent les mémoires dominantes du massacre.

La première de ces mémoires est d’abord formulée par le préfet régional (régime de Vichy) en juin 1944 puis prise en charge par les socialistes (après la Libération) agissant successivement par le Comité officiel du

souvenir (actif d'octobre 1944 à fin 1945), puis par l'Association nationale des familles des martyrs (créée en janvier 1945) qui assure une continuité jusqu'à aujourd'hui.

Cette mémoire se caractérise par l'affirmation de l'innocence des victimes non-engagées. Elle se manifeste par les cérémonies silencieuses qui évitent les discours et prises de positions. Le pacifisme des socialistes limousins structure le message. Les pouvoirs publics, l'administration de l'État relayant les demandes locales, ont créé le monument historique des ruines du village martyr et le monument commémoratif dit "Monument de l'État". La communauté locale, avec le soutien des élus locaux, règle le protocole des commémorations et les modalités du pèlerinage.

L'association rompt avec l'État, en février 1953 à la suite du vote de la loi d'amnistie. Les élus de la région soutiennent la communauté locale dans son refus de transférer les cendres des victimes à l'intérieur du monument construit par les pouvoirs publics. L'association des familles des martyrs construit son propre monument communautaire : le Tombeau des martyrs. Ce monument privé à vocation identitaire demeure le centre des commémorations publiques.

L'ensemble du dispositif mémoriel, site, récit, monument et rituel, est sous contrôle des représentants de la communauté locale, lesquels exercent un véritable magistère, y compris pour la création du Centre de la mémoire. Cet équipement, présenté comme "culturel" par son maître d'ouvrage, le Conseil général de la Haute-Vienne (majorité socialiste), fut défini avec la participation vigilante de la municipalité et de l'Association qui imposèrent le protocole de l'inauguration avec la présence du Président de la République le 16 juillet 1999.

Une mémoire catholique émane de l'activité de Louis Rastouil, évêque de Limoges en 1944, personnalité charismatique passée d'un maréchalisme d'ancien officier de la Grande Guerre à l'opposition lors de la phase milicienne du régime de Vichy. (Il protégea le rabbin de Schiltigheim réfugié et fut dénoncé par le préfet à Vichy ; il quitta la Légion en demandant aux prêtres de son diocèse d'en démissionner ; il refusa sa participation au Te Deum réclamé par la Milice après l'exécution d'Henriot par des résistants).

Dans un Limousin déchristianisé, l'évêque promeut le bourg martyr et la nécessité d'un pèlerinage pour lequel il faut conserver les ruines. Il proteste auprès du commandant de la garnison locale allemande et demande que soient restitués les ciboires contenant les hosties consacrées : la troupe a profané le corps du Christ. Elle a transgressé le sacré d'une église en y tuant des enfants et des femmes, puis en l'incendiant. Elle a aussi tué trois prêtres. L'évêque Rastouil vient prêcher la miséricorde divine avec d'autant plus de force que certains estiment qu'elle s'est éclipsée au moment du crime. Il devait combattre l'idée d'un possible silence de Dieu. L'évêque s'est employé à rétablir le caractère sacré de l'espace profané

Depuis 1945, la messe fait partie du protocole des cérémonies commémoratives. Elle débute le rituel d'une cérémonie silencieuse qui s'achève, toujours, avec la récitation du Notre Père par l'évêque du diocèse devant le Tombeau des martyrs.

La mémoire communiste est une mémoire d'opposition et de fermeté dans l'action. Dans un premier temps, période de la Libération, elle assimile les martyrs du massacre avec ceux de la Résistance, puis après la sortie des communistes du gouvernement en 1947, la mémoire communiste promeut exclusivement celle de la population innocente victime des bourreaux barbares et fascistes. Le Parti qui dispose (de 1945 à 1953) de la municipalité, utilise alors les ruines du village comme une scène pour y produire un discours critique de l'atlantisme des gouvernements accusés de vouloir "réarmer les revanchards allemands".

Le parti communiste a instrumentalisé le nom et le site d'Oradour. L'autorité judiciaire se trouvant mise dans l'incapacité de juger ceux que la presse nomme les "bourreaux d'Oradour", le discours communiste réclamant avec force leur châtement rencontrait alors une large audience et l'approbation de l'opinion régionale.

F. Les interprétations

Le Comité officiel du souvenir publie un livre en juin 1945 : *Oradour-sur-Glane - Visions d'épouvante*. Les auteurs en sont ses deux responsables : Guy Pauchou, sous-préfet de Rochechouart et Pierre Masfrand, conservateur des ruines. *Visions d'épouvante* est devenu 'le livre officiel' de l'Association des familles des victimes qui en assure la diffusion.

Le massacre est présenté comme exemplaire de la perversité de la barbarie attachée à 'l'âme allemande'. Les auteurs reprennent la formule du préfet de Vichy concernant le caractère paisible d'une population innocente. Cette interprétation convint au Général de Gaulle lorsqu'il visita les ruines et rencontra les rescapés le 3 mars 1945. Montrer qu'aucun Français ne se trouvait à l'abri de la répression confirmait la nécessaire unité du pays et le mythe d'une opposition unanime à l'occupation. Le massacre nazi à Oradour-sur-Glane concluait la période du régime de Vichy, lequel n'avait pas su protéger la population.

Les martyrs de la Résistance et ceux d'Oradour pouvaient se rejoindre en une même compassion et un seul Martyrium avec l'approbation de tous.

Le récit de la Justice a été formulé, après plus de huit années d'information et de procédure, par le Parquet lors du procès devant le tribunal militaire de Bordeaux en 1953. Il ne pouvait pas modifier des convictions exposées par un récit, qualifié d'officiel, qui le précédait de plusieurs années.

Les publications de la période 1944-1945, pas plus que la Justice, n'ont pu apporter une réponse à l'interrogation des victimes : 'Pourquoi Oradour, pourquoi nous ?'

Ce manque fut comblé, dès 1944, par des rumeurs. Certaines sont construites autour de la possibilité d'une confusion entre des localités portant des noms voisins. La commune d'Oradour-sur-Vayres (20 kilomètres au sud-ouest d'Oradour-sur-Glane) était connue pour son soutien au maquis : 'les Allemands auraient-ils confondus deux Oradour ?'. D'autres mettent en scène la vengeance d'un jeune Alsacien qui, mal reçu dans le village où il aurait été réfugié, aurait, une fois devenu *Waffen SS*, guidé son unité jusqu'à ce bourg.

Les rumeurs ne sont pas étrangères au développement du négationnisme qui se manifeste par des publications, des montages vidéo, des sites Internet et des discours de dirigeants d'extrême droite. La diffusion d'imprimés et de vidéos est régulièrement interdite par les autorités. Mais les condamnations judiciaires, sur plaintes des témoins, ne ralentissent pas la diffusion d'un récit négationniste qui s'inscrit dans l'antisémitisme et l'anticommunisme de l'extrême droite.

Les négationnistes tentent de faire porter la responsabilité du massacre sur des maquisards "tous communistes et Juifs". Ces maquisards, qui auraient été installés dans le bourg, y auraient entreposé des munitions dans toutes les maisons et des explosifs dans l'église où ils se seraient eux-mêmes dissimulés à l'arrivée des *Waffen SS*. Pris de panique, ils auraient déclenché fusillades et explosions. Ensuite, par une vaste conspiration, ils auraient imposé le silence sur leur activité, dicté leurs récits aux témoins, soudoyé les accusés au procès, organisé une "mise en scène" ! Selon ces défenseurs des nazis et des partisans du régime de Vichy, les responsables du massacre seraient des résistants communistes.

Un récit historique est cependant possible avec l'accès à une documentation d'archives allemandes et françaises. Il n'est pas forcément souhaité lorsqu'il inscrit l'événement "massacre à Oradour" dans le contexte des pratiques de guerre nazie et celui de la France occupée.

Le général SS commandant de la division *Das Reich* a demandé - sans qu'il y ait besoin d'un ordre formel pour une telle circonstance - que soit organisée "une opération brutale (de) discrimination des bandes" . Dans le vocabulaire nazi, "bandes" désigne invariablement les communistes et les Juifs.

Le mécanisme de la discrimination mêle action psychologique et violences arbitraires. Son but est de convaincre une population que les personnes discriminées sont à l'origine de ses malheurs, la responsabilité de la répression devant en définitive retomber sur les discriminés.

Une telle opération, pour obtenir une efficacité optimale, doit apparaître comme exclusivement arbitraire : les victimes ne doivent pas pouvoir comprendre pourquoi le malheur s'est abattu sur elles. Le "Pourquoi

nous?” doit rester sans réponse.

Une “action brutale” est préparée par des réunions, connues, d'état-majors. Elle est réalisée par une unité en déplacement entre deux cantonnements. Sur le trajet se trouve un bourg, connu par la police locale SS (le KdS de Limoges) et la Milice, pour abriter, ou avoir abrité, des communistes et des réfugiés Juifs français ou étrangers, dont certains organisés par l'administration dans un Groupement de travailleurs étrangers (le 643° GTE).

Le crime de guerre massacre à Oradour fut une “opération brutale” de discrimination des résistants français pour les “exclure de la communauté nationale” (selon Lammerding) et faire peser sur eux la responsabilité du drame. La discrimination est ici aggravée par le meurtre de femmes et d'enfants dans une église : la transgression de cet interdit entraîne une incapacité de réconciliation ultérieure entre bourreaux et victimes. Une telle incapacité pèse durablement sur les descendants des uns et des autres qui ne pourront imaginer une vie commune possible qu'avec d'infinies difficultés. Un crime comme celui d'Oradour-sur-Glane, commis au nom d'une conception nazie de l'Europe, reste un obstacle dans le contexte de la Communauté européenne.

G. Suites judiciaires

Le procès devant le Tribunal militaire de Bordeaux, en janvier et février 1953, ne concerna que 21 accusés (sur environ 200 potentiels!). Quatorze étaient Français (un sous-officier volontaire et 13 incorporés de force). Les victimes, soutenues par les élus du Limousin et le parti communiste, réclamaient “le châtement des bourreaux d'Oradour” . En Alsace, argumentant de la situation particulière d'une région frontalière annexée par le régime nazi, les élus, à l'exception des communistes, demandaient que les accusés français ne comparaissent pas, puisqu'ils étaient, avant leur participation au crime, eux-mêmes des victimes des crimes du régime nazi.

Le tribunal ayant condamné tous les accusés présents, le verdict déchaîna une agitation politique de grande ampleur. Le RPF (Rassemblement du peuple français : parti fondé par le général de Gaulle en 1947 à Strasbourg, dans l'opposition aux gouvernements de la IV^e République) contrôlait les associations d'incorporés de force d'Alsace. Il organisa des manifestations pour obtenir la réhabilitation des “Malgré-Nous” (graphie utilisée en Alsace). Toujours à l'exception des communistes, l'ensemble des élus alsaciens soutint cette demande et les manifestations.

Une dizaine de jours après le verdict, une loi d'amnistie effaçait une partie du jugement. La loi bénéficiait aux Français incorporés de force sans modifier les autres condamnations. Le tribunal les avait condamnés pour avoir obéi à des ordres criminels. L'amnistie permettait de les décharger de toute responsabilité. Des mesures de grâce aménagèrent ensuite les autres condamnations.

Le procès aboutit, selon les victimes, à un déni de justice. Elles ont considéré que l'État les avait abandonnées au profit des Alsaciens.

La loi d'amnistie provoqua un conflit durable entre deux régions, l'Alsace et le Limousin, dont les habitants paraissent engagés dans un conflit de concurrence entre victimes, les opposant pour la reconnaissance, par la nation, de leurs situations exceptionnelles.

Conséquences d'accords internationaux, des informations judiciaires se poursuivirent sous l'autorité des Parquets des *Länder* de la République Fédérale d'Allemagne. Ces procédures avaient peu de chances de déboucher sur des audiences publiques. La Loi constitutionnelle de la République Fédérale ne lui permettait pas d'extrader ses ressortissants pour qu'ils soient présentés devant une instance judiciaire hors d'Allemagne. En 1995, un procureur du Parquet de Stuttgart mit fin à une information judiciaire qui n'avait plus d'accusés. Les officiers Waffen SS responsables du crime étant décédés l'action publique s'en trouvait *de facto* éteinte.

Seul l'ancien lieutenant *Waffen SS* Heinz Barth, chef de section lors du massacre, fut retrouvé et jugé en 1984, à Berlin-Est par un tribunal de la République Démocratique d'Allemagne. (Meyer, 2000). Les dirigeants de cette république avaient assuré, dans les années cinquante, qu'aucun SS criminel de guerre ne résidait sur son territoire. Barth confirma le récit des témoins en remarquant qu'il n'avait jamais imaginé qu'il y ait eu des rescapés. Il précisa que l'opération, ayant été préparée, n'était pas une initiative déraisonnable et personnelle du commandant de son bataillon. D'ailleurs, Barth considérait cet officier comme excellent et pouvant accéder au grade de général dans la SS. Le 10 juin en soirée, au cantonnement, la troupe avait reçu la consigne de dire qu'ayant subi une attaque du maquis elle avait répondu en fonction des ordres en vigueur.

Barth, qui était également jugé pour sa participation au massacre de Lidice,(10 juin 1942, Tchécoslovaquie) fut condamné à la réclusion à vie. Sa peine se trouva aménagée après la réunification de l'Allemagne et il obtint ultérieurement sa libération.

H. Bibliographie

Une bibliographie complète comporterait plusieurs dizaines de titres qu'il n'est pas envisageable de citer sans produire une analyse. Une étude d'ensemble de ces publications (origines, contenus, textes, illustrations et réception), conduite en parallèle avec la littérature concernant d'autres événements proches (les massacres du Vercors, Ascq, Maillé, Châteaubriant...), serait un projet autonome.

Citons cependant : *Oradour-sur-Glane Vision d'épouvante - Ouvrage Officiel du Comité du Souvenir et de l'Association Nationale des Familles de Martyrs d'Oradour-sur-Glane* par "Guy Pauchou, Sous-préfet de Rochechouart" (président du Comité officiel du souvenir) et le "Dr. Pierre Masfrand, Conservateur des ruines d'Oradour-sur-Glane", (achevé de rédiger le "17-12-1944", publié par Charles-Lavauzelle et Cie à Limoges en juin 1945 pour le premier tirage). Ce livre fait partie du patrimoine de l'Association des familles qui le réimprime régulièrement sans en modifier le texte.

Ouvrages indiquant leurs sources d'archives et proposant des bibliographies :

Farmer, Sarah: *10 juin 1944 Oradour Arrêt sur mémoire*, (Paris, Perrin, 2004 ; nouvelle édition augmentée d'un livre paru aux éditions Calmann-Lévy en 1994); *Martyred Village: Commemorating the 1944 Massacre at Oradour-sur-Glane*. (Berkeley and Los Angeles : University of California Press, 1999).

Fouché, Jean-Jacques: *Oradour*, (Paris, éditions Liana Levi, 2001); traduction anglaise par David Sices et James B. Atkinson : *Massacre at Oradour France, 1944 - Coming to Grips with Terror* ; préface de Jay Winter (Northern Illinois University Press / DeKalb, 2005);

Fouché, Jean-Jacques: *Oradour, la justice et la politique*, (Limoges, Lucien Souny, 2004);
Études générales (sélection) :

Bartov, Omer: *The Eastern Front, 1941-45 ; German troops and the Barbarisation of Warfare*, (Oxford, MacMilan Press, 1985).

Meyer, Ahlrich: *Die deutsche Besatzung in Frankreich 1940-1944. Widerstandsbekämpfung und Judenverfolgung* ; (2000 by Wissenschaftliche Buchgesellschaft) ; traduction française : *L'occupation allemande en France* , (Toulouse, éditions Privat, 2002).

Sofsky, Wolfgang: *Traktat über die Gewalt* (aime: S. Fischer, 1996); *Traité de la violence* , (Paris, Gallimard, 1998).

Wegner, Bernd: *Hitlers politische Soldaten, die Waffen SS, 1933-1945: Leitbild, Struktur und Funktion einer nationalsozialistischen Elite* (Paderbon, Schöningh Verlag, réédition en 1987); *The Waffen SS: Organisation, Ideology and Function*, (New York, Basil Blackwell, 1990).

Filmographie :

Folin, Michel et Wilmart, Marc: *Oradour, les voix de la douleur*, (production et diffusion France3, 2 parties de 52 minutes, c. 1988); nombreux témoignages, avec la participation de Sarah Farmer; (INA, disponible en cassette).

Weber, Christophe: *Retour sur Oradour*, (production Sunset presse, diffusion France 3, c. 2004); entretiens avec des témoins, nombreux documents d'archives, conseiller historique : J.J. Fouché; (disponible en DVD).

Muséographie :

Le Centre de la mémoire d'Oradour (B.P.12, F. 87520 Oradour-sur-Glane; www.oradour.org) propose une exposition permanente, (recherches et écriture : J.J. Fouché; scénographie : Yves Devraïne); catalogue : *Comprendre Oradour*, (anonyme, publication du Centre de la mémoire, Limoges 2000).